

## **CALENDRIER DU MOUVEMENT DE L'EMPLOI 1<sup>er</sup> DEGRÉ RENTRÉE 2023**

<b>Novembre 2022</b>	Circulaire cessation d'activité et temps partiels par le Rectorat
<b>Mercredi 4 janvier 2023</b>	Envoi aux établissements de la circulaire préparatoire à la rentrée (démission CE, cessation de fonctions, demande de temps partiel et de droit ; demande de mutation interdiocésaine)
<b>Mercredi 11 janvier 2023</b>	Commission Départementale de l'Emploi, étude des documents
<b>Judi 12 janvier 2023</b>	Envoi aux écoles du texte « Mouvement de l'emploi 1er degré » de la procédure pour participer au Mouvement de l'emploi
<b>Samedi 14 janvier 2023</b>	Retour demande de mutations interdiocésaines (date régionale)
<b>Mardi 31 janvier 2023</b>	Date limite pour : Demande de reprise à temps complet, demande de temps partiel sur autorisation, de temps partiel de droit, cessation de fonction de direction.
<b>Vendredi 10 février 2023</b>	Annnonce officielle des mesures de carte scolaire
<b>Samedi 11 février au lundi 27 février 2023 au matin</b>	Vacances d'hiver
<b>Mardi 28 février 2023</b>	Date limite retour des cessations de fonctions (dossiers retraite, disponibilité) au Rectorat
<b>Vendredi 3 mars 2023</b>	Les chefs d'établissement renvoient les demandes de mutation, la liste des postes à déclarer et la liste des enseignants à reclasser à la DDEC
<b>Mercredi 15 mars 2023</b>	Instance Académique de Coordination
<b>Mercredi 22 mars 2023</b>	Commission Départementale de l'Emploi pour étudier la liste des services à publier.
<b>Mercredi 29 mars 2023</b>	Réunion d'information des enseignants en priorité C (à placer avant ouverture serveur du Rectorat pour saisie des vœux)
<b>Mercredi 29 mars 2023</b>	La DDEC envoie la liste des services dans les établissements.
<b>Lundi 3 avril au lundi 24 avril 2023</b>	Ouverture du serveur du Rectorat pour le recueil des vœux des enseignants candidats au mouvement
<b>Samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023 au matin</b>	Vacances de printemps
<b>Vendredi 14 avril 2023</b>	Tous les candidats à une mutation adressent à la DDEC leur fiche de choix de postes et signalent leur démarche auprès des établissements concernés.
<b>Mercredi 10 mai 2023</b>	La Commission Départementale de l'Emploi se réunit pour donner son avis sur les propositions de nomination. Les chefs d'établissement sont avertis des propositions faites par la CDE.
<b>Mercredi 17 mai 2023</b>	Retour à la DDEC des accords des chefs d'établissement.
<b>Mercredi 31 mai 2023</b>	Commission Départementale de l'emploi
<b>Mercredi 21 juin 2023</b>	Commission Départementale de l'Emploi pour situations non réglées + (priorité C) et D
<b>Mercredi 5 juillet 2023</b>	Commission Départementale de l'Emploi pour priorités E
<b>Lundi 11 juillet 2023</b>	CCMI